

licenciement à l'amiable

Par **zazou**, le **18/09/2006** à **14:06**

Je voudrais savoir les avantages d'un licenciement à l'amiable ? j'ai cherché mais je trouve malheureusement pas grand chose. Je voudrai savoir les avantages et les inconvénients de ce type de licenciement

Par **Camille**, le **19/09/2006** à **12:13**

Bonjour,

Si vous entendez par "licenciement amiable" le fait qu'un patron et un salarié se mettent d'accord pour remplacer une démission "houleuse" par un licenciement "consensuel", c'est en principe rigoureusement interdit. Si l'ANPE ou l'ASSEDIC découvrent le "pot aux roses", ça peut aller loin aussi bien pour l'un que pour l'autre. Sinon, les avantages sont évidents : le salarié peut s'inscrire au chômage et le patron a la paix ("je veux bien vous licencier, mais en échange...").

Si, par contre, il s'agit d'une transaction après que la démission ou le licenciement soient officiels, c'est autorisé mais avec un certain formalisme (concessions des part et d'autre et équilibrées).